

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2011

**Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 14 février à 19h00** sous la présidence de M. Daniel Deschodt, maire.

Etaient présents : M. Deschodt, M. Devulder, M. Avart, M. Dambricourt, M. Berquez, Mme Lecoq, M. Ducrocq, Mme Assal, Mlle Binet, M. Clais, M. Danquigny, M. Delhaye, Mme Dufour, M. Gogibus, M. Govart, M. Guilbert, M. Plumart, Mme Questier, Mlle Rousselle, M. Vanpoperinghe,  
Excusés : Melle Fourrier (procuration à M. Deschodt), Mme Vandebossche, M. Vermeersch (procuration à M. Berquez)

Voici les principales délibérations qui ont été prises lors de cette séance :

Validation des décisions de la commission d'appel d'offres :

**Espace cinéraire** : le lot aménagement paysager est attribué à l'entreprise Plaetevoet de Coudekerque-Branche pour un montant de 123 921,80 € hors taxes. Le lot ouvrages funéraires est attribué à l'entreprise Ringot de Coudekerque-Branche pour un montant de 36 602,01 € HT. L'entreprise Clôtures Espaces de Teteghem est retenue pour le lot ferronnerie pour 9350 € HT. Le montant total des travaux s'élève à 169 873,81 € HT

**Réseau eau potable** : réfection des canalisations d'eau potable de l'école Brachet et des logements : l'entreprise Arthur Clément de Tilloy les Mofflaines a été retenue pour un montant de 40 536,27 € HT

**Aire d'accueil pour camping-cars** : 11 entreprises étaient en concurrence, Alliance TP de Campagne les Wardrecques a obtenu le marché pour un montant de 40 540 € HT.

**Subvention au secours populaire** : suite à l'incendie des entrepôts du secours populaire à Roubaix un appel à la solidarité a été lancé aux communes, le conseil municipal a voté l'attribution d'une somme de 500 € à cette organisation.

**Fusion du Syndicat Intercommunal du Lit remblayé de la Colme et de la Communauté de Communes de la Colme**. Ce syndicat composé d'élus de Watten et Holque gère l'espace vert situé sur le lit de l'ancien canal. Suite à la demande d'adhésion de Watten à la CCColme au 1er janvier prochain, le sous-préfet a demandé à la commune de voter la dissolution de ce syndicat ce qui a été fait. L'entretien sera assuré par la CCColme dans le cadre de sa compétence environnement.

**Demandes d'avance sur subvention** : le centre socio-culturel et l'office de tourisme organisme gérant du personnel, recevront une avance sur subvention correspondant à la moitié de la somme allouée en 2010 en attendant le vote du budget.

**Autorisation de dépenses de fonctionnement et d'investissement** : le conseil a autorisé le paiement des dépenses de fonctionnement à hauteur des 100 % et d'investissement à hauteur de 25 % en attendant le vote du budget 2011.

Les élus ont également voté pour le **processus de dématérialisation des actes**, ainsi les délibérations et les arrêtés et à terme toutes les actes et formalités ne seront plus transmises sur support papier mais par informatique.